

Partenariats

LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS :

Prenez connaissance des modalités mises en œuvre à l'Université Toulouse Capitole.

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Partenariats](#) > [Partenaires professionnels](#)

Partenaires professionnels

L'université Toulouse 1 Capitole est habilitée à percevoir au titre de la taxe d'apprentissage due par les employeurs (art 1599ter a du CGI) la part libre de 13% (sur les 0.68% de masse salariale), car elle délivre des diplômes de formation initiale technologique et professionnelle (art L6241-2, L 6241-4 et L6241-5 du Code du Travail).

Institution de référence depuis 1229, la Faculté de Droit et de Science politique forme chaque année, au sein de l'Université Toulouse 1 Capitole, plus de 11 300 étudiants aux métiers du droit.

L'investissement dans les conditions et les modalités d'enseignement est une priorité afin de maintenir et renforcer un haut niveau de compétences et d'adaptabilité de ces étudiants dans leurs carrières futures.

La taxe d'apprentissage constitue à ce titre une ressource essentielle pour soutenir cette action.

Mise à jour le 24 février 2020

[Participez à notre développement : soutenez la Faculté de Droit à travers la taxe d'apprentissage](#)

En appuyant sur le bouton "j'accepte" vous nous autorisez à déposer des cookies afin de mesurer l'audience de notre site. Ces données sont à notre seul usage et ne sont pas communiquées.

Consultez notre [politique relative aux cookies](#)

J'accepte

Je refuse